

## FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Droits d'admission (non remboursables)	50 \$
Droits d'inscription (non remboursables)	200 \$
Cotisation – Association générale des étudiants (non remboursable)	35 \$
Contribution automatique non obligatoire au Fonds de développement	130 \$
Contribution automatique non obligatoire au Fonds de bourses	20 \$

### DROITS DE SCOLARITÉ ANNUELS

Sciences de la nature, Arts et lettres, Sciences humaines	3 720 \$
Sciences, lettres et arts et Sciences humaines <sup>PLUS</sup>	4 020 \$
DEC <sup>PLUS</sup> en Sciences de la nature	4 070 \$

### FRAIS AFFÉRENTS

(Agenda, carte d'identité, assurance accidents, droits d'auteur et frais technologiques)	60 \$
--	-------

## RÉSIDENTS HORS QUÉBEC ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Consultez [www.grasset.qc.ca](http://www.grasset.qc.ca) dans la section Admission.

À TRAVERS SON PROGRAMME DE BOURSE, LA FONDATION DU  
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET SOUTIENT ET RECONNAÎT L'EXCELLENCE.

Informations et formulaires de demande disponibles sur  
[www.grasset.qc.ca/bourses](http://www.grasset.qc.ca/bourses)

**DES QUESTIONS?** Portes ouvertes | Samedi 19 novembre 2011 | 10 h à 16 h  
Soirée d'inscription et d'information | Mardi 7 février 2012 | 16 h à 21 h

 Collège  
André-Grasset

intelligence **vive**



Crémazie

1001, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

Téléphone : 514 381-4293

Télécopieur : 514 381-7421

courriel : [inform@grasset.qc.ca](mailto:inform@grasset.qc.ca)

[www.grasset.qc.ca](http://www.grasset.qc.ca)

 Collège  
André-Grasset

**MA BOURSE**  
AIDE FINANCIÈRE

2012  
2013

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LES « BOURSES ANDRÉ-GRASSET » ET LES « BOURSES D'ENTRÉE » AU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET?

Les **bourses André-Grasset** sont des bourses d'aide financière; le montant de ces bourses est variable et est établi selon la situation familiale.

Les **bourses d'entrée au Collège André-Grasset** sont des bourses d'excellence; le montant de ces bourses est prédéterminé et ne tient pas compte du revenu familial. Ces bourses sont remises en reconnaissance de résultats exceptionnels et/ou de l'implication parascolaire.

## EST-CE QUE JE PEUX FAIRE PLUSIEURS DEMANDES DE BOURSES?

Pour de l'aide financière, nous recommandons aux étudiants de faire en premier lieu une demande dans le cadre du programme de prêts et bourses du ministère. Les bourses André-Grasset pourront de toute façon être combinées à celles-ci.

En ce qui concerne les bourses d'excellence, vous pouvez faire plusieurs concours, compte tenu que vous recevrez la bourse la plus avantageuse pour vous. Par exemple, si vous remportez la bourse Archimède à Zola et que vous arrivez également premier au concours de mathématiques, vous recevrez la bourse Archimède à Zola et la bourse pour le concours de mathématiques sera remise au 2<sup>e</sup> meilleur.

## À QUEL MOMENT SAURAI-JE SI J'OBTIENS OU NON UNE BOURSE?

Les gagnants des concours d'excellence et des bourses d'entrée sont connus en mars.

En ce qui concerne les bourses d'aide financière, les dossiers des étudiants sont analysés en juin.

AIDE FINANCIÈRE	CLIENTÈLE	MONTANT	DATE LIMITE
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Tous les étudiants	Établi selon la situation financière familiale	Visitez <a href="http://www.afe.gouv.qc.ca">www.afe.gouv.qc.ca</a>
<b>Bourses André-Grasset</b>	Revenu familial inférieur à 70 000 \$ ou une situation familiale particulière	Exemption partielle des droits de scolarité établie selon la situation financière familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juin pour une demande couvrant toute une année</li> <li>• 1<sup>er</sup> décembre pour une bourse couvrant l'hiver seulement</li> </ul>

### BOURSES D'ENTRÉE ET CONCOURS D'EXCELLENCE

<b>Concours Archimède à Zola</b>	Étudiant ayant un très bon dossier scolaire	Trois bourses équivalant à deux ans de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 décembre 2011 <i>L'épreuve aura lieu le 4 février 2012</i></li> </ul>
<b>Concours de mathématiques</b>	Étudiant ayant de très bons résultats en mathématiques	Une bourse équivalant à une session de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 janvier 2012 <i>Le concours aura lieu le 21 janvier 2012</i></li> </ul>
<b>Concours de français</b>	Étudiant ayant de très bons résultats en français	Une bourse équivalant à une session de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 janvier 2012 <i>Le concours aura lieu le 14 janvier 2012</i></li> </ul>
<b>Bourses attribuées selon l'implication scolaire</b>	Très bon dossier scolaire et implication parascolaire	15 bourses de 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 février 2012</li> </ul>
<b>Bourses attribuées selon le dossier scolaire</b>	Étudiant ayant un bon dossier scolaire	9 bourses de 1000 \$ 9 bourses de 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> mars 2012 <i>Ces bourses sont décernées automatiquement aux étudiants inscrits ayant les meilleurs résultats scolaires dans chacun des programmes.</i></li> </ul>

[www.grasset.qc.ca/bourses](http://www.grasset.qc.ca/bourses)

Pour tout savoir sur l'aide financière et les concours d'excellence

## LES FRAIS DE SCOLARITÉ SONT-ILS DÉDUCTIBLES D'IMPÔT?

Comme l'enseignement collégial fait partie de l'enseignement supérieur, des déductions fiscales importantes sont accessibles au fédéral et au provincial.

## DÉDUCTIONS FISCALES POUR FRAIS DE SCOLARITÉ

### AU FÉDÉRAL

T2202A : Crédit d'impôt fédéral pour montant relatif aux études

- 15 % du montant de 400 \$ par mois d'études
- 15 % du montant de 65 \$ par mois pour manuels d'études
- 15 % des droits de scolarité payés

### AU PROVINCIAL

Relevé 8 : Études postsecondaires

Un crédit d'impôt non remboursable de 20 % des droits de scolarité payés (frais supérieurs à 100 \$) peut être réclamé par l'étudiant ou ses parents.

*Contribution parentale reconnue*

L'étudiant peut transférer à son père ou à sa mère ou répartir entre les deux un montant relatif à la partie non utilisée de son crédit d'impôt de base.